

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 9 : octobre 2016

Situation au 30 juin 2016

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2016, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

Cinq nouveaux régimes (clercs de notaires, salariés des industries électriques et gazières, régime maladie des militaires, régimes veillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers d'une part et des professions libérales d'autre part) sont intégrés en 2016 à cette publication. Elle couvre à présent à 93% du champ des régimes obligatoires de sécurité sociale de base, hors retraites de la fonction publique de l'État qui ne sont pas dans le champ des ASSO. La fiche 3.1 du rapport à la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport à la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Comme pour chaque exercice nouveau, les publications relatives à l'exercice 2016 donnent lieu à des modifications par rapport aux précédents exercices. Ainsi, les charges liées au non recouvrement, qui sont présentées en minoration des produits, sont désormais prises en compte mensuellement.

Des retraitements complémentaires ont également été opérés afin de mieux refléter les charges mensuelles des organismes, notamment en ce qui concerne les dépenses relatives à la tarification à l'activité pour la branche maladie. Enfin, de nouveaux régimes entrent dans le champ de la publication (CNRACL, CNIEG, CNAVPL, CNMSS et CRPCEN). Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués sur les exercices 2014 et 2015 ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications précédentes.

Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre du pacte de responsabilité en 2016 et les changements d'affectation de recettes entre branches modifient le profil infra-annuel des comptes, limitant la comparabilité avec les exercices précédents.

Régime général, MSA, RSI, FSV et CADES

en milliards d'euros	2016 (p)*	% évol	Montant à fin Juin		Juin-16 / Juin-15	2016 poids
			2015	2016		
Solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	-7,4		-9,9	-7,3		
dont RG + FSV	-7,1		-8,7	-5,9		
dont MSA	-0,3		0,7	-0,4		
dont RSI	0,0		-2,0	-1,1		
Dépenses du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	403,5	0,6%	193,0	194,5	0,8%	48,2%
Prestations sociales	362,9	0,4%	179,6	181,1	0,9%	49,9%
Transferts	27,8	2,0%	9,1	9,1	0,0%	32,6%
Charges de gestion courante	12,6	0,7%	4,3	4,2	-1,9%	33,3%
Autres charges	0,1	-7,2%	0,0	0,1	n.s.	48,0%
Recettes du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	396,1	1,5%	183,0	187,2	2,3%	47,3%
Cotisations sociales	216,5	1,1%	103,5	106,7	3,0%	49,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	4,0	18,5%	1,6	1,7	7,3%	42,1%
CSG	88,7	4,0%	38,1	39,7	4,4%	44,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	61,6	-2,4%	30,7	29,9	-2,5%	48,5%
Charges liées au non recouvrement	-2,3	-21,1%	-1,0	-1,0	7,5%	45,2%
Transferts	22,4	-0,9%	7,9	8,0	2,0%	35,9%
Autres produits	5,2	12,5%	2,3	2,2	-5,9%	42,1%
CADES - endettement net	-136,1	8,0%	-132,8	-135,8	2,3%	

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

Le solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI à fin juin 2016 s'améliore par rapport à fin juin 2015, passant de -9,9 Md€ à -7,3 Md€.

Les produits des cotisations restent dynamiques à la fin du deuxième trimestre. La hausse des taux de cotisation vieillesse et une progression

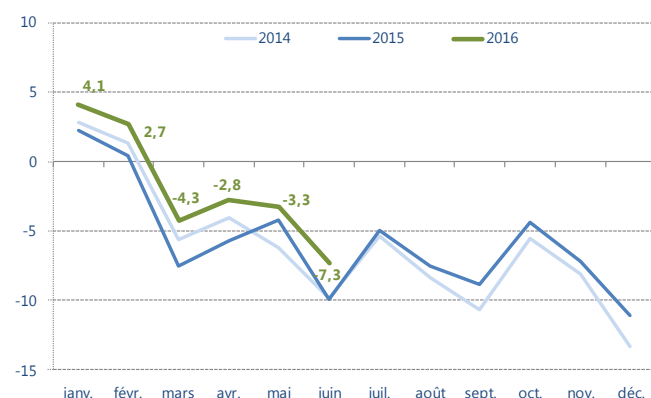
de la masse salariale du secteur privé assez dynamique au premier trimestre constituent les principaux déterminants de cette évolution, tandis que la baisse des cotisations famille liée au pacte de responsabilité, entrée en vigueur au 1^{er} avril, n'a pas encore joué à plein sur le produit des cotisations.

L'évolution des charges de prestations sociales, qui représentent 93% des dépenses, est légèrement supérieure à la prévision, avec une progression limitée à 0,9% ; le transfert au budget de l'Etat des dépenses d'aide au logement auparavant retracées dans les comptes de la branche famille est la principale explication de la modération de l'évolution.

La dégradation du solde de la MSA et l'amélioration de celui du RSI, avant équilibrage, par rapport à juin 2015 viennent essentiellement des changements induits par la mise en œuvre de la protection universelle maladie (PUMa), qui se traduit par la modification des modalités de répartition de la CSG maladie entre régimes, notamment au profit du RSI. Malgré les changements d'affectation de recettes entre branches, la chronique des soldes des six premiers mois est relativement cohérente avec celle de 2015 ; la légère dégradation du mois de mai reflète notamment la contraction de l'assiette de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) décidée en LFSS pour 2016.

L'endettement net de la CADES progresse de 2,3% à la fin juin 2016 ; cette évolution résulte d'une reprise de dette de 17 Md€ au 30 juin, reprise qui sera portée à 23,6 Md€ en fin d'année en application de la LFSS pour 2016.

Régime général, MSA, RSI, FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV

en milliards d'euros	2016 (p)*	% évol	Montant à fin Juin		Juin-16/ Juin-15	poids 2016
			2015	2016		
Total des dépenses	144,5	1,3%	69,9	71,3	2,1%	49,4%
Prestations sociales	134,2	1,7%	65,7	66,8	1,7%	49,8%
Transferts	8,3	-3,7%	3,5	3,9	11,2%	47,5%
Charges de gestion courante	2,0	0,2%	0,6	0,6	-1,7%	0,0%
Autres charges	0,0	-36,2%	0,0	0,0	11,0%	29,3%
Total des recettes	141,5	2,5%	66,9	65,2	-2,6%	46,0%
Cotisations sociales	86,2	3,3%	40,1	41,7	4,1%	48,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,4	2,0%	0,6	0,6	4,3%	46,2%
CSG	9,5	-12,2%	4,9	2,1	-58,1%	21,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,7	9,0%	12,3	11,5	-6,9%	44,7%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,9	-0,2%	-0,3	-0,3	10,3%	36,0%
Transferts	19,4	-0,9%	9,1	9,4	3,5%	48,6%
Autres produits	0,2	10,1%	0,1	0,1	13,8%	58,9%
SOLDE	-3,0		-2,9	-6,2		
dont CNAV + FSV	-2,7		-2,0	-5,3		
dont MSA	-0,3		0,1	0,1		
dont RSI	0,0		-1,1	-1,0		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

Branches maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI)

en milliards d'euros	2016 (p)*	% évol	Montant à fin Juin		Juin-16/ Juin-15	poids 2016
			2015	2016		
Total des dépenses	210,5	2,4%	100,1	102,5	2,5%	48,7%
Prestations sociales	192,2	2,2%	94,4	97,3	3,1%	50,6%
Transferts	10,5	7,4%	3,0	2,5	-15,9%	23,7%
Charges de gestion courante	7,6	0,4%	2,7	2,7	-2,1%	35,3%
Autres charges	0,1	-27,1%	0,0	0,0	n.s.	34,9%
Total des recettes	207,1	3,2%	93,7	100,2	7,0%	48,4%
Cotisations sociales	99,7	1,9%	47,6	49,3	3,6%	49,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	40,0%	0,7	0,8	10,6%	36,8%
CSG	69,1	9,1%	28,1	32,8	16,6%	47,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	29,3	-7,8%	14,9	15,3	2,9%	52,4%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-1,3	-24,3%	-0,5	-0,6	4,7%	44,1%
Transferts	3,8	-3,9%	0,9	0,8	-10,5%	21,2%
Autres produits	4,3	12,2%	2,0	1,8	-11,0%	41,4%
SOLDE	-3,4		-6,4	-2,3		
dont CNAM + CNAM-AT	-3,4		-6,0	-1,8		
dont MSA	0,0		0,5	-0,5		
dont RSI	0,0		-0,9	0,0		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

La baisse globale des recettes et notamment de celles du FSV, provoque une dégradation significative du solde de la **branche vieillesse** à la fin du deuxième trimestre 2016.

Les prestations progressent à un rythme identique à celui retenu en prévision : 1,7% au second trimestre 2016 par rapport au même trimestre de 2015.

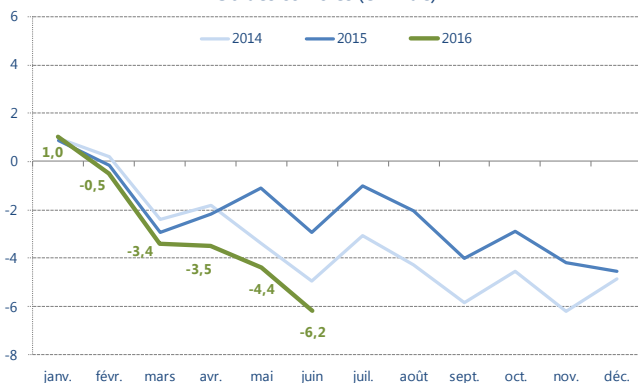
La baisse de 2,6% des recettes est essentiellement due aux changements d'affectation entre branche. Alors qu'il était affectataire de recettes dont la perception était régulière au cours de l'année, le FSV reçoit à présent le produit des prélèvements sur les revenus du capital (y compris la CSG), dont le recouvrement intervient pour l'essentiel en fin d'exercice, ce qui provoque une forte baisse de son solde en milieu d'année (-6,3 Md€ contre -1,5 Md€ en juin 2015). En contrepartie, le fonds ne reçoit plus la CSG assise sur les revenus d'activité et de remplacement, qui est recouvrée de façon plus régulière tout au long de l'année, d'où la baisse de 58,1% sur ce poste. La baisse de la fraction de taxe sur les salaires affectée à la branche vieillesse se traduit par un effet similaire sur le poste des autres contributions, impôts et taxes. L'analyse à mi-année est ainsi perturbée par ces modifications de recettes.

Par ailleurs, la part de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés (CSSS) qui était affectée au FSV en 2015 a été supprimée (-0,6 Md€), tandis qu'un nouvel abattement a engendré une baisse du montant reçu par la CNAV, montant qui est majoritairement perçu au mois de mai (-0,4 Md€).

La hausse des cotisations de 4,1% s'explique principalement par le changement de taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier et par le dynamisme de la masse salariale du secteur privé au premier trimestre, légèrement supérieur à la prévision retenue lors de la commission des comptes de septembre 2016.

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV •

Soldes cumulés (en Md€)



Le solde **des branches maladie et AT-MP** est en nette amélioration par rapport au deuxième trimestre 2015 en raison d'une progression importante des recettes.

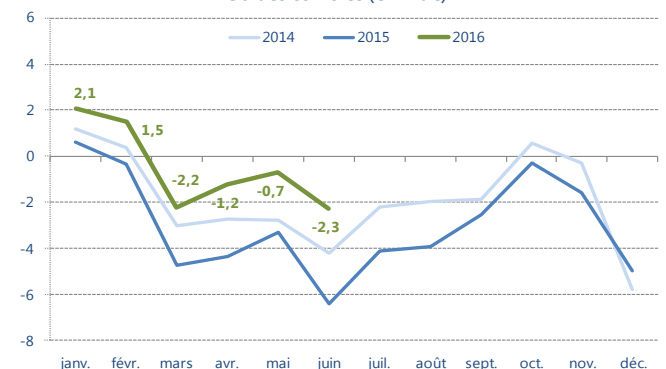
La CSG contribue pour 4,9 points et les cotisations pour 1,9 point à cette croissance. La dynamique de la progression de la CSG résulte de la réaffectation de l'essentiel de la CSG assise sur les revenus du capital au FSV, dont le produit est essentiellement recouvré en septembre et octobre, en échange de l'augmentation de la fraction de CSG sur les revenus d'activité et de remplacement affectée à la branche maladie, recouvré plus régulièrement tout au long de l'année. La forte dynamique de la masse salariale au 1^{er} trimestre 2016 explique la progression des cotisations de +3,6% contre une prévision de +1,9% retenue au moment de la commission des comptes de septembre 2016.

La progression de 2,9% des impôts et taxes est aussi due à des changements d'affectation des recettes à partir de 2016 ; une partie de la taxe sur les salaires est maintenant affectée à la CNAM ainsi qu'une plus grande part de la CSSS. Celle-ci, malgré la diminution de son assiette consécutive au deuxième volet du pacte de responsabilité, est plus importante pour la CNAM (1 Md€ contre 0,6 Md€ en juin 2015).

La dynamique des prestations sociales (+3,1%) est plus forte que prévue, les facteurs de décélération de la dépense étant positionnés au second semestre. Les dépenses de soins de ville de la CNAM, qui constituent plus du tiers de ces dépenses, progressent de +3,5% à fin juin. Elles sont tirées par les honoraires des spécialistes et des auxiliaires médicaux ainsi que par les indemnités journalières, alors que les dépenses de médicaments modèrent cette progression du fait de la baisse des prix des traitements innovants contre l'hépatite C par rapport à la même période en 2015. La baisse du poste des transferts en charge est une conséquence de la mise en place de la PUMa : la CNAM n'enregistre plus de dépenses au titre de la compensation bilatérale au profit de la SNCF et de la CANSSM ; elle enregistrera cependant en fin d'exercice une charge d'intégration financière.

Branche Maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI) •

Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Juin		Juin-16/ Juin-15	poids 2016
	(p) *	%	2015	2016		
Total des dépenses	49,7	-8,6%	25,3	23,0	-9,2%	46,3%
Prestations sociales	36,5	-11,6%	19,5	17,0	-12,7%	46,7%
Transferts	10,2	0,4%	4,9	5,0	3,0%	49,2%
Charges de gestion courante	3,0	1,8%	0,9	0,9	-1,4%	30,8%
Autres charges	0,0	-390,4%	0,0	0,0	n.s.	36,4%
Total des recettes	48,7	-7,8%	24,7	24,1	-2,4%	49,6%
Cotisations sociales	30,6	-6,7%	15,8	15,6	-1,3%	51,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-3,5%	0,2	0,2	4,9%	54,9%
CSG	10,0	-9,4%	5,0	4,9	-1,9%	48,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,7	-15,0%	3,4	3,1	-10,3%	46,3%
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-53,5%	-0,2	-0,2	11,7%	96,3%
Transferts	0,3	1,8%	0,2	0,2	0,7%	45,5%
Autres produits	0,7	14,9%	0,2	0,3	30,0%	41,8%
SOLDE	-1,0		-0,6	1,2		

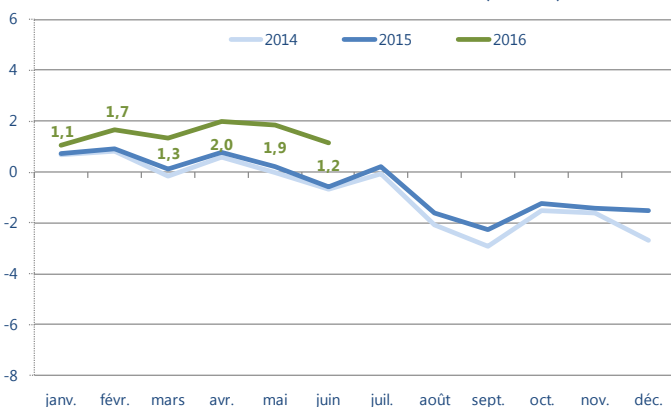
* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

Le solde de la **branche famille** s'améliore sensiblement à la fin du deuxième trimestre 2016. Le décalage entre le transfert des dépenses de l'aide au logement à caractère familial au budget de l'État à partir du 1^{er} janvier et l'extension de la baisse du taux de cotisations famille aux salaires compris entre 1,6 et 3,5 SMIC au 1^{er} avril dans le cadre de la seconde phase du pacte de responsabilité explique en grande partie cette amélioration.

Les prestations sociales baissent de 12,7% du fait du transfert au budget de l'État des dépenses d'allocation logement, ce qui se traduit par une économie d'environ 2,1 Md€ à fin juin 2016 pour la branche famille. Côté recettes, la baisse attendue sur les cotisations du fait de la baisse du taux à compter du 1^{er} avril 2016, est encore peu perceptible fin juin, l'évolution reste donc différente de celle attendue en fin d'année (-1,3% contre -6,7%).

Le produit de CSG baisse légèrement, mais là aussi de façon modérée par rapport à l'évolution annuelle attendue ; l'impact du transfert au FSV de la fraction de CSG assise sur les revenus du capital sera plus visible en fin d'exercice compte tenu du profil de recouvrement de cette recette. En revanche, l'évolution au 30 juin des impôts et taxes est plus en phase avec l'évolution retenue lors de la CCSS de septembre 2016 (-10,3% pour une prévision fixée à -15%). Elle résulte principalement d'une baisse de la contribution sur les primes d'assurance automobile et du prélèvement sur les stocks options.

Branche Famille • Soldes cumulés (en Md€)



Extension du champ de la publication :

Le champ de cette publication, qui avait été élargi en 2015 à la MSA et au RSI, est étendu en 2016 à de nouveaux régimes. La CNAVPL, la CNIEG, la CNRACL, la CNMSS et la CRPCEN sont ainsi intégrées dans les résultats ci-dessous. Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, cette extension du champ est présentée isolément. La section ci-dessous ajoute les données infra-annuelles de ces cinq régimes aux données de la première partie.

L'intégration de cinq régimes dans le champ de cette publication ne change que très légèrement les soldes mensuels : le solde des huit régimes de base et du FSV s'élève à -7,6 Md€ à fin juin 2016 soit une dégradation de 0,3 Md€ par rapport au solde du régime général+MSA+RSI+FSV.

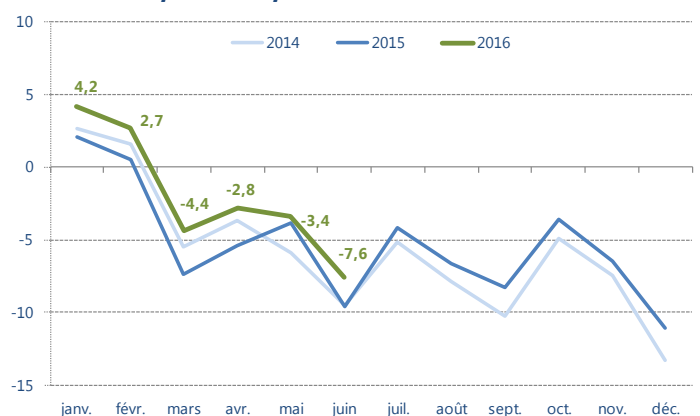
Régime général, FSV, MSA, RSI, CNRACL, CNIEG, CNAVPL, CNMSS, CRPCEN

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Juin		Juin-16/ Juin-15	poids 2016
	(p)*	% évol	2015	2016		
Total des dépenses	438,3	0,7%	211,3	213,5	1,0%	48,7%
Prestations sociales	390,7	0,7%	192,7	194,8	1,1%	49,9%
Transferts	34,6	0,8%	14,2	14,3	0,8%	41,3%
Charges de gestion courante	12,9	0,6%	4,4	4,3	-1,8%	33,5%
Autres charges	0,2	-8,7%	0,0	0,1	75,4%	51,7%
Total des recettes	431,3	1,5%	201,7	205,9	2,1%	47,7%
Cotisations sociales	244,9	1,4%	116,9	120,2	2,8%	49,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	4,0	17,7%	1,6	1,7	7,3%	42,2%
CSG	89,6	3,6%	38,7	40,2	3,9%	44,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	63,1	-2,4%	31,4	30,6	-2,5%	48,5%
Charges liées au non recouvrement	-2,4	-13,4%	-1,0	-1,1	7,7%	43,9%
Transferts	27,0	-0,5%	11,8	12,1	2,2%	44,7%
Autres produits	5,2	11,6%	2,4	2,2	-6,5%	42,9%
SOLDE	-6,9		-9,6	-7,6		
dont RG+MSA+RSI+FSV	-7,4		-9,9	-7,3		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

Si le déficit sur le champ élargi aux cinq régimes est un peu plus dégradé que celui du champ régime général+MSA+RSI, alors que l'inverse était observé à fin juin 2015 cela vient essentiellement des recettes de cotisations de la branche vieillesse de la CNRACL et de la CNAVPL, qui ralentissent, et des recettes plus faibles de la CNMSS liées aux modifications de répartition de la CSG dans le cadre de la PUMA.

Régime général, FSV, MSA, RSI, CNRACL, CNIEG, CNAVPL, CNMSS, CRPCEN • Soldes cumulés (en Md€)



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie et des finances
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

